

## TECHNICIEN BÂTIMENTS (H/F) (CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX)

### POUR SA DIRECTION DES BÂTIMENTS

#### Missions :

L'agent est gestionnaire de patrimoine. Il assure l'entretien et la maintenance d'une partie du patrimoine bâti de la Ville.

#### Activités principales :

- Conduite des travaux de maintenance TCE en correctif et en préventif avec la régie ou en entreprises.
- Elaboration et suivi des contrats de maintenance (chauffage, ascenseurs, automatismes, équipements de cuisine, buanderie, extincteurs, désenfumage, système de sécurité incendie, etc.).
- Etre le référent technique des responsables d'établissement notamment dans les écoles.
- Conduite d'opérations de bâtiment de taille moyenne (de qq k€ jusqu'à 2 millions d'€) de construction ou de réhabilitation et/ou de restructuration : (ré) aménagements de locaux, changement de menuiseries extérieures etc...en position de représentant de la Maîtrise d'Ouvrage (MO).
- Rédaction de descriptifs de travaux en vue de la consultation d'entreprises,
- Chiffrage de prestations TCE.
- Elaboration de plannings prévisionnels de travaux.
- RDV de négociation financière et technique avec des entreprises.
- Suivi de réalisation de travaux.
- Rédaction de comptes rendus de réunions de chantier.
- Rédaction de courriers : entreprises, riverains, institutionnels.
- Participation à l'élaboration du budget.

#### Activité secondaire :

- Maîtrise du Code des Marchés Publics (CMP),
- Sens du travail en équipe, esprit de communication et de coordination, réactivité, rigueur et précision.
- Autonomie et organisation.
- Maîtrise du règlement de sécurité incendie au niveau de ses principaux articles et connaissance des grands principes de la réglementation

### Connaissances requises :

- Connaissances techniques de base en Bâtiment et notamment du vocabulaire techniques TCE.
- Connaissance des CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales) en matière de Travaux et de Prestations Intellectuelles et de Fournitures et Services dans une moindre mesure.
- Connaissance de la réglementation en matière d'accessibilité.
- Connaissance en matière de réglementation relative à l'amiante et à l'accessibilité au plomb.
- Maîtrise de la loi dite « loi MOP » (Maîtrise d'Ouvrage Publique) et de l'ensemble de ses implications.
- Permis B

### Conditions de recrutement :

- Par voie contractuelle.
- Dans le cadre des 37h30 heures hebdomadaires, les horaires seront à déterminer avec le responsable de Service

### Rémunération et emploi :

- Traitement indiciaire, RTT, prime semestrielle

*Merci d'envoyer votre lettre de motivation et CV, de préférence par mail à :*

*[recrutement@mairie-colombes.fr](mailto:recrutement@mairie-colombes.fr)*

*ou par courrier à :*

*Monsieur le Maire de Colombes – Hôtel de Ville – Place de la République – 92701 Colombes*